

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la MOYENNE MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes
de la Moyenne Moselle

Séance du 23 JUIN 2011

Date de convocation :
14 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt trois juin à 20 heures 30

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni

Nombre de conseillers :

* en exercice : 35

* présents : 26

* votants : 32

au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Philippe AUSSÉDAT

Étaient présents : Tous les membres, sauf :

Étaient excusés : Mr Jean-Marie REMY, Mme Christiane LOEFFEL,
avec pouvoir Mrs Jacques AUBRY, Noël TROUY, Mme Christelle
PAILLARD, Mr Frédéric DULOT

Délib n° 2008/11

Étaient excusés : Mrs Michel GRANDJEAN, Michel LEGRAS

Était absente : Mme Josiane HAMANN

Mr Jean-Marie BEURNEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Objet : - Compte de gestion 2010 dressé par Mr PERRET, Receveur

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à CHARMES
Le 23 juin 2011
Le Président,
Philippe AUSSÉDAT
Maire de PORTIEUX